



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 28 janvier 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Johann Dupuis et consorts « *Municipaliser l'animation socioculturelle pour mieux la démanteler ?* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive les négociations entamées en consultant collectivement l'ensemble des actrices et acteurs de l'animation socioculturelle dans des délais qui permettent d'explorer avec sérieux les alternatives à la municipalisation et aboutir à un projet de réforme commun.* »

et adopte

la résolution de M. Matthieu Carrel, disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité rende public le rapport du CFL sur la FASL, notamment en le transmettant aux membres du Conseil communal.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit janvier deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 28 janvier 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Ilias Panchard et consorts : « *Municipalisation de la FASL : il est urgent d'attendre !* »;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit janvier deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 28 janvier 2020

Présidence de M^{me} Eliane Aubert, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Denis Corboz et consorts : « *Municipalisation de la FASL : quelles visions de la municipalité ?* »;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :*

- 1) *garantisse une véritable politique publique et un service public de l'animation socioculturelle lausannoise en veillant à préserver l'autonomie des associations et des lieux d'animation.*
- 2) *garantisse les droits acquis du personnel notamment de la CCT,*
- 3) *soutienne davantage les associations des lieux d'animation*
- 4) *construise, en collaboration avec les associations des lieux d'animation et les équipes des lieux d'animation, une gouvernance qui permette de garantir une définition des besoins spécifiques à chaque quartier et à chaque lieu d'animation. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit janvier deux mil vingt.

La présidente :

Le secrétaire :